

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 06/12/22

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2022 / 25.1**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 22

Exprimés : 25

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 29 novembre 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Guy ROY, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Michel DROUVILLE, Nabil HAMAM, Jean-François FICHOT, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Bahya BAÏLICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

Nomenclature @CTES : Commande publique / autres types de contrat

CULTURE

**CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'YONNE**

- Vu la loi n°2015-991 du 27 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Vu les articles L. 111-4 et L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que le Département a adopté le 11 décembre 2020 un plan départemental de Lecture Publique pour 2021-2027 dont les principaux objectifs sont la modernisation des bibliothèques publiques de l'Yonne, leur structuration en réseau et leur adaptation aux usages actuels des publics, leur contribution à la formation du citoyen et l'égalité d'accès à la lecture et à la culture de tous les publics ;
- Considérant que les collectivités territoriales de l'Yonne sont légitimement des partenaires privilégiés du Département et qu'il apparait pertinent de coordonner les actions afin de permettre l'accès à la lecture et à la culture de tous les publics, conformément aux objectifs fixés par le Plan Départemental de la Lecture Publique ;
- Considérant que la Médiathèque Ernest Cœurderoy de Tonnerre respecte les critères de niveau 2, est intégrée depuis de nombreuses années au réseau départemental, qu'elle organise des manifestations culturelles avec la Bibliothèque départementale, qu'elle participe à ses formations et ses journées d'échanges, et qu'elle contribue ainsi à la dynamisation et à l'attractivité du territoire ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 25
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant ayant délégation, à signer la convention, et ses éventuels avenants, avec le Département de l'Yonne pour le développement de la lecture publique.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre